



## Conseil municipal du 15 décembre 2022

Délibération  
C.M. 2022 - 90

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 27

Pouvoirs : 8

Votants :

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAULT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNÉ  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUTSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 8 décembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Françoise ASKINAZI à Éric BERDOATI, d'Edith SAGROUN à Nicolas PORTEIX, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Pauline GEISMAR à Nathalie MOUTON-VEILLÉ, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

## 90/ REVISION N° 2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ DES AVELINES

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant la révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

**CONSIDERANT** qu'il convient de revoir la répartition des crédits de paiement afin d'être en cohérence avec l'avancement des travaux,

**ENTENDU** l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : DECIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines dont le détail est présenté ci-dessous :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
000001	Réhabilitation Marché des Avelines	14 636 200 €	2 436 400 €	5 000 000 €	7 199 800 €

**ARTICLE 2 : AUTORISE** les reports des crédits sur l'année N+1 automatiquement.


**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.






Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 15 décembre 2022  
Pour extrait conforme,

  
**Sacha GAILLARD**  
Secrétaire de séance

  
**Eric BERDOATI**  
Maire



Télétransmission en Préfecture le : 16 DEC. 2022  
Numéro AR. - Préfecture : 22-17822  
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le : 19 DEC. 2022  
Acte exécutoire en date du : 19 DEC. 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*